



Ministère de la Transition
écologique
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Montreuil, le 9 mars 2021

A l'attention de Mme Barbara Pompili

Objet : Position du CLER sur les propositions de décret et arrêté de la 5^{ème} période CEE

Madame la Ministre,

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, par le volume financier qu'il représente et les secteurs d'intervention sur lesquels il est déployé, est présenté par l'État comme un moteur du plan de relance de la France et est au centre des politiques publiques actuelles. Dans le cadre de la concertation menée par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, les objectifs et les modalités de la 5^{ème} période du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie sont en débat.

Le dispositif des CEE est un mécanisme central pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Il est donc nécessaire de fixer un volume d'obligation en cohérence avec la trajectoire cible de division par deux des consommations d'énergie françaises d'ici 2050. Ceci permettra notamment de contribuer à stimuler les différents acteurs et filières à s'inscrire dans cette trajectoire de long terme.

Dans cette logique, nous estimons que le volume d'obligation globale pour la 5^{ème} période doit être fixé à 2932 TWhc au lieu de 2400 TWhc comme il est proposé dans le décret.

Cette augmentation mesurée de l'obligation est d'autant plus acceptable que les économies réelles que devra apporter le dispositif permettront de maîtriser et même faire baisser les factures d'énergie des ménages et entreprises qui en bénéficieront, contribuant ainsi progressivement à transformer le marché de fourniture d'énergie en un marché de fourniture d'efficacité énergétique.

Malgré les sommes de plus en plus importantes mobilisées par les certificats d'économie d'énergie, les résultats restent encore largement insuffisants et la France continue d'accumuler un retard





important pour l'atteinte de ses objectifs de baisse des consommations d'énergie et climatiques. La raison principale repose dans le fait que le dispositif est principalement orienté vers les opérations les plus faciles à atteindre et les plus rentables pour les entreprises, mais parfois peu utiles voire contre-productives pour l'atteinte des objectifs d'intérêt général à long terme.

Nous saluons ainsi la décision courageuse prise par le gouvernement de mettre fin dès le 1er juillet aux coups de pouce portant sur l'isolation des planchers et des combles et certains modes de chauffage.

Il faut aller plus loin en donnant la priorité aux opérations les plus efficaces pour orienter les CEE vers des opérations alignées avec les objectifs de la politique énergétique nationale et éviter le captage par des sociétés peu intéressées par la question de l'efficacité des opérations.

Pour le CLER-Réseau pour la transition énergétique, **il est nécessaire d'accentuer l'effort sur la rénovation globale et performante et d'allouer des bonifications dans le cadre de la cinquième période pour les opérations les plus difficiles, à l'instar de la rénovation performante au niveau BBC ou équivalent pour les bâtiments.**

En synthèse, les opérations standardisées et spécifiques financées par le dispositif doivent :

- correspondre aux actions prévues dans les trajectoires sectorielles définies par la Stratégie Nationale Bas Carbone ;
- viser les économies d'énergie maximales atteignables pour chaque source de consommation qui fait l'objet d'une intervention ;
- éviter les opérations partielles ou insuffisantes qui rendent plus difficiles techniquement ou économiquement l'atteinte d'un niveau d'économie suffisant à long terme.

Sur l'autre sujet de préoccupations du CLER-Réseau pour la transition énergétique dans le cadre du dispositif des CEE, **les programmes sont devenus l'un des principaux moyens de financer les actions « hors marché », nécessaires pour réussir la transition énergétique. Ils sont aujourd'hui indispensables pour soutenir l'écosystème territorialisé et diffus de la transition énergétique, développer l'ingénierie territoriale, l'innovation et l'ensemble des actions et services d'intérêt général pour l'efficacité énergétique.**

Les besoins de pérennisation et de développement de ce type de programmes sont encore très importants.

Pour le CLER-Réseau pour la transition énergétique, le volume maximum de certificats délivrés au titre des programmes CEE doit être augmenté pour atteindre 255 TWhc pour cette 5^{ème} période, soit 11% du volume d'obligation global.

Position du CLER-Réseau pour la transition énergétique sur la protection des ménages modestes :

La crise sanitaire ainsi que la crise économique que nous traversons accentue les inégalités et plongent certains ménages dans la précarité. Cette situation impose, encore plus qu'auparavant, de





prendre des mesures pour soutenir les ménages les moins aisés pour réduire leurs besoins et factures d'énergie.

Afin de s'assurer que les effets redistributifs ne soient défavorables à aucun ménage modeste, il est essentiel de **mettre en place un bouclier social pour protéger ces ménages de la répercussion du coûts des CEE sur leurs factures.**

Nous craignons également que le niveau de l'obligation pour les CEE précarité énergétique ne permette pas de maintenir un volume de travaux pour ces ménages du fait d'un risque important de constitution de stocks de CEE précarité énergétique par les acteurs au cours de la 4ème période. Nous proposons donc d'augmenter le volume de l'obligation CEE précarité et à défaut la suppression de la fongibilité entre les périodes 4 et 5 pour cette catégorie de CEE.

Nous souhaitons porter ces éléments de propositions à votre connaissance et vous proposer d'échanger avec nous sur ces différents éléments.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Jean-Baptiste Lebrun
Directeur du CLER - Réseau pour la
transition énergétique





Depuis 1984, le CLER - Réseau pour la transition énergétique défend et accompagne la montée en puissance des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie dans le paysage énergétique français. Grâce à un réseau d'acteurs locaux précurseurs, l'association poursuit son objectif d'accélérer la transition énergétique sur le terrain. En innovant sans cesse et en élaborant des pratiques vertueuses et reproductibles, ces professionnels engagés forment une société civile déjà en mouvement dans les territoires.

Copie à :

- Monsieur Jean Castex, Premier Ministre
- Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance
- Madame Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition Écologique, chargée du logement

Annexes :

- Amendements du CLER sur le projet de décret relatif à la cinquième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie
- Amendements du CLER sur le projet d'arrêté relatif à la cinquième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie